|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | | | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | |  |
|  |  | | Genève, le 28 novembre 2023 | |
| Réf.: | **Lettre collective TSB 4/2**  CE 2/RC | | – Aux administrations des États Membres de l'Union;  – Aux Membres du Secteur UIT-T;  – Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 2;  – Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT | |
| Tél.: | +41 22 730 5415 | |  | |
| Télécopie: | +41 22 730 5853 | |  | |
| Courriel: | [tsbsg2@itu.int](mailto:tsbsg2@itu.int) | |  | |
| Web: | [www.itu.int/go/tsg2](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/02/Pages/default.aspx) | |  | |
| **Objet:** | **Réunion virtuelle de la Commission d'études 2, 11 mars 2024** | | | |

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion de la Commission d'études 2 de l'UIT-T (*Aspects opérationnels de la fourniture de services et de la gestion des télécommunications*), qui doit se dérouler de manière entièrement virtuelle le 11 mars 2024, de 11 heures à 15 heures, heure de Genève.

Cette réunion aura pour objectif la prise de décisions formelles par la commission d'études, en particulier concernant l'approbation de recommandations examinées dans le cadre de la procédure d'approbation traditionnelle (TAP) et de la variante de la procédure d'approbation (AAP), et des textes non normatifs examinés pour accord. Les contributions soumises pour lesquelles aucune décision n'est attendue seront transmises à la réunion suivante de la CE 2 de l'UIT-T (juin 2024). Je souhaite attirer votre attention sur la [Circulaire TSB 154](https://www.itu.int/md/T22-TSB-CIR-0154/fr) (en date du 27 novembre 2023), qui concerne la consultation des États Membres dans le cadre de la procédure TAP sur les projets de Recommandation révisée UIT-T E.164.2, UIT-T E.212 et UIT‑T E.218 et le projet de nouvelle Recommandation UIT-T M.3387 (ex M.rfmls). Il est rappelé aux États Membres qu'ils doivent envoyer leurs réponses à cette consultation au plus tard le 28 février 2024 à 23 h 59, heure de Genève.

Les propositions relatives aux décisions seront fondées sur les résultats de la réunion précédente de la CE 2 de l'UIT-T (Genève, 8-17 novembre 2023) et les activités intérimaires menées entre novembre 2023 et mars 2024, ainsi que sur les réponses des États Membres à la Circulaire TSB 154 et les observations formulées dans le cadre de la procédure AAP pendant la période du dernier appel et/ou l'examen additionnel du texte ayant fait l'objet du consentement. Les décisions en soi seront prises par consensus.

La participation à distance sera assurée au moyen de l'[outil de participation à distance MyMeetings](https://remote.itu.int/). Les documents et autres renseignements connexes peuvent être consultés sur la page d'accueil de la [commission d'études](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/02/Pages/default.aspx). La réunion se déroulera en anglais uniquement, et aucune bourse ne sera accordée.

Principales échéances:

|  |  |
| --- | --- |
| 11 février 2024 | – Inscription (au moyen du formulaire d'inscription en ligne disponible sur la [page d'accueil de la commission d'études](http://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/02/Pages/default.aspx)) |
| 27 février 2024 | – [Soumission des contributions des Membres de l'UIT-T (au moyen du système direct de publication des documents en ligne)](http://www.itu.int/net/ITU-T/ddp/Default.aspx?groupid=T17-SG02) |
| 28 février 2024 | – Soumission du formulaire de l'Annexe 2 de la Circulaire TSB 154 concernant la consultation des États Membres dans le cadre de la procédure TAP sur les projets de Recommandation UIT-T E.164.2, UIT-T E.212, UIT-T E.218 et UIT‑T M.3387 |

Des informations pratiques concernant la réunion sont données dans l'**Annexe A**. Un projet d'**ordre du jour** de la réunion, établi par M. Phil Ruston (Royaume-Uni), Président de la commission d'études, figure dans l'**Annexe B**.

Je vous souhaite une réunion constructive et agréable.

A black and white text

Description automatically generatedVeuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

|  |  |
| --- | --- |
| Seizo Onoe Directeur du Bureau de la normalisation  des télécommunications | This QR code redirects to the latest meeeting information at: http://handle.itu.int/11.1002/groups/sg2CE 2 de l'UIT-T |
| Informations les plus récentes concernant la réunion |

**Annexes**: 2

ANNEXE A  
Informations pratiques concernant la réunion

MÉTHODES DE TRAVAIL ET INSTALLATIONS

**SOUMISSION DES DOCUMENTS ET ACCÈS**: Les contributions des Membres doivent être soumises au moyen du [système direct de publication des documents en ligne](http://itu.int/net/ITU-T/ddp/); les projets de document temporaire (TD) doivent être soumis par courrier électronique au secrétariat de la commission d'études en utilisant le [gabarit approprié](https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/Pages/templates.aspx). Les documents de réunion sont accessibles depuis la page d'accueil de la commission d'études, et l'accès est réservé aux Membres de l'UIT‑T disposant d'un [compte utilisateur UIT](http://www.itu.int/TIES/) avec accès TIES.

**LANGUE DE TRAVAIL**: La réunion se déroulera intégralement et uniquement en anglais.

**PARTICIPATION INTERACTIVE À DISTANCE**: L'outil [MyMeetings](https://remote.itu.int/) sera utilisé pour assurer la participation à distance à cette réunion. Les délégués doivent s'inscrire pour participer à la réunion, avec l'approbation du coordonnateur de leur organisation, faute de quoi ils ne pourront pas accéder à l'outil MyMeetings. Il est demandé aux délégués de s'identifier et d'indiquer l'entité qu'ils représentent au moment de prendre la parole. Les services de participation à distance sont assurés au mieux. Les participants devraient prendre note du fait que la réunion ne sera pas retardée ou interrompue parce qu'un participant à distance ne parvient pas à se connecter, à écouter les autres participants ou à se faire entendre, selon l'appréciation du Président. Si les propos d'un participant à distance sont difficilement audibles en raison de la qualité du son jugée insuffisante, le Président pourra interrompre ce participant et renoncer à lui donner la parole tant qu'il n'aura pas été indiqué que le problème a été résolu. L'utilisation de l'outil de discussion est encouragée pour faciliter la gestion efficace du temps au cours des séances, si le Président le juge bon.

INSCRIPTION, NOUVEAUX DÉLÉGUÉS, BOURSES ET DEMANDES DE VISAS

**INSCRIPTION**: L'inscription est obligatoire et doit se faire en ligne depuis la [page d'accueil de la commission d'études](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2017-2020/02/Pages/default.aspx) **au moins un mois avant le début de la réunion**. Comme indiqué dans la [Circulaire TSB 68](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0068/fr), dans le cadre du système d'inscription de l'UIT-T, le coordonnateur responsable doit approuver les demandes d'inscription. La [Circulaire TSB 118](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0118/fr) indique comment mettre en place l'approbation automatique de ces demandes. Certaines options du formulaire d'inscription ne s'appliquent qu'aux États Membres. Les membres sont invités à inclure des femmes dans leurs délégations chaque fois que cela est possible.

**BOURSES**: Aucune bourse ou bourse électronique ne sera accordée pour cette réunion d'une journée.

**ANNEXE B – Projet d'ordre du jour**

1 Ouverture de la réunion

2 Adoption de l'ordre du jour et autres questions administratives

3 Approbation de recommandations selon la procédure d'approbation traditionnelle (TAP)

4 Détermination de recommandations selon la procédure TAP

5 Approbation de recommandations selon la variante de la procédure d'approbation (AAP)

6 Consentement concernant des recommandations selon la variante AAP

7 Suppression ou renumérotation de recommandations

8 Accord concernant des Suppléments/amendements non normatifs

9 Accord concernant des rapports techniques

10 Autres décisions de la commission d'études

11 Date et lieu des prochaines réunions

12 Questions diverses

13 Clôture de la réunion

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_